

LA MALTRAITANCE PREND PLUSIEURS FORMES

Les aînés du Québec trop négligés

Le nombre de morts violentes enregistrées chez les personnes âgées au cours des dernières années ne laisse pas de doute quant à la négligence envers les aînés, estime le juriste-sociologue Louis Plamondon.

DIANE TREMBLAY
Le Journal de Québec

De 2005 à 2007, M. Plamondon a étudié près de 2 400 décès de personnes âgées de plus de 65 ans au Québec qui ont fait l'objet de l'avis d'un coroner.

Bien que, dans la vaste majorité des cas, les décès ont été imputables à une maladie ou à une mort naturelle, il n'en demeure pas moins que 800 dossiers présentaient « des traces de négligence ou d'agïsme », aux yeux du chercheur.

En effet, au cours de son étude, M. Plamondon, qui participait, hier, à un colloque sur les aînés, à Québec, a constaté

le nombre effarant de personnes âgées décédées d'une mort violente à la suite d'une chute dans les escaliers, une noyade dans la baignoire, une exposition à la chaleur excessive ou à d'autres situations du genre. La négligence, bien qu'elle soit difficile à établir en raison de la complexité des enjeux en cause, peut prendre différents visages.

« La chute revient très fréquemment. C'est une cause d'hospitalisation extrêmement fréquente chez les personnes âgées. C'est aussi une cause de décès liée à des complications », a observé M. Plamondon.

Vigilance sociale

Avec une plus grande vigilance sociale, bon nombre de ces décès auraient pu être évités, selon lui. « Dans ces décès-là, on n'est pas allés suffisamment vers les victimes pour voir dans quel environnement elles vivaient. »

Jusqu'à 20 % des personnes âgées vi-

vant chez elles seraient victimes de maltraitance. Les travailleurs sociaux des CLSC qui effectuent des visites à domicile seraient les mieux placés pour détecter les formes d'abus, sauf que les ressources sont insuffisantes dans le contexte actuel, affirment les intervenants, pour prévenir tous les cas.

« Le gouvernement et la société québécoise ont pris la décision, il y a quelques années, de laisser les gens dans leur milieu naturel le plus possible. On ne peut pas faire ce choix-là sans donner les ressources nécessaires », a commenté la coroner M^{re} Catherine Rudel-Tessier.

Avec le vieillissement de la population, les problèmes risquent de s'accroître encore davantage. La ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, a promis le dépôt d'un plan d'action à l'automne pour contrer la maltraitance envers les aînés.

diane.tremblay@journaldequebec.com



PHOTO JEAN-FRANÇOIS DESGAGNÉS
■ Louis Plamondon, juriste-sociologue, a passé au peigne fin tous les cas de morts par violence chez les personnes âgées au Québec, entre 2005 et 2007.